

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du **vendredi 26 FEVRIER 2021 à 20h00**, à la Mairie.

Convocations envoyées : le 18 février 2021

Affichage aux panneaux : le 19 février 2021

Présents : 13 membres + 1 POUVOIR

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six février à vingt heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. GORINE Ludovic, Maire.

Présents : GORINE Ludovic, CAMOIT Frédérique, MARTIN Dominique, VAN EECKHOUT Aude, ANDRIEU Patricia, LEGRAND Fabrice, PERRIOT Véronique, GUTIERREZ Y DIEZ Sylvie, JEAN BAPTISTE Morgane (en visioconférence). GOIX Pierre ; LIMA Paulo, GOERGEN Julien et GAZAR Chloé.

Formant la majorité des membres en exercice

Absente excusée : BUTEZ LE BOURGEOIS Céline

1 POUVOIR : BUTEZ LE BOURGEOIS Céline donne pouvoir à Ludovic GORINE

Désignation du secrétaire de séance : Mme PERRIOT Véronique

Le procès-verbal du 29 janvier dernier n'appelle aucune observation.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'inverser le point 2 avec le point 3 dans l'ordre du jour. Cette décision est approuvée par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'afin de respecter le couvre-feu instauré par le gouvernement en date du 15 décembre 2020, ce conseil ne peut recevoir du public mais qu'un lien de visio-conférence est en place et que deux personnes sont connectées en plus de Madame JEAN-BAPTISTE.

1/ Accueil Collectif des Mineurs – ACM (Périscolaire et Centre de Loisirs)

Monsieur le Maire dresse le bilan 2020 du budget de l'Accueil Collectif des Mineurs (ACM). Celui-ci présente un déficit de 25 039,73 €. Ce déficit semble plutôt correct vis-à-vis de l'année compliquée 2020. Moins de sortie et de fourniture d'équipement de fonctionnement mais également moins de recettes (Facturations auprès des parents). À noter la participation de la Drenne pour la garde des enfants des soignants pendant la période de confinement.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose de revoir la méthode de facturation. Après négociation des élus du Coudray et de La Drenne, une solution provisoire a été adoptée : le financement du 3^e emploi par La Drenne, de novembre 2020 jusqu'en juin 2021.

Une étude a été menée dans les communes alentours ayant un mode de garde identique. Certaines ont fait appel à la **Délégation de Service Public D.S.P.**, (cela signifie qu'un contrat de la gestion d'un service est confié à une société ou une association qui prend en charge l'exploitation de ce service. Mais cela présente un coût important), d'autres ont inclus ce service de garde au sein de leur syndicat scolaire.

Par ailleurs, la facturation actuelle au quart d'heure semble trop basse. Une facturation à l'heure ou à la séance est à l'étude.

2/ Création d'un poste au sein de l'ACM

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un poste permanent au sein de l'ACM. En effet, deux personnes sont nécessaires pour le bon fonctionnement de l'ACM. 1 pour les 3 -5 ans et l'autre pour les 6-12 ans.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil se prononce favorablement à la création d'un emploi permanent d'agent d'animation au grade d'adjoint d'animation 2^e classe.

Par ailleurs, suite au départ en retraite d'un agent, un poste de technicienne de surface est à pourvoir. le conseil se prononce favorablement sur la modification du nombre d'heures du poste. En effet, le poste ne concerne que le nettoyage du bâtiment de l'ACM soit 1 h par jour.

3/ Tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le nouveau tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	Contrat	Poste ouvert	POSTE OCCUPE	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Rédacteur	B	titulaire	1	oui	35 heures
Adjoint administratif	C	titulaire	1	non	35 heures
FILIERE TECHNIQUE					
Adjointe technique sécurité	C	titulaire	1	oui	35 heures
Technicienne de surface	C	Contractuel	1	non	5 heures/35 heures (saisine du CT)
FILIERE ANIMATION					
Directeur	C	Titulaire	1	oui	35 heures
Agent d'animation	C	Titulaire	1	non	32 heures
Agent d'animation	C	Contractuel	1	oui	35 heures
Apprenti	C	Contractuel	1	non	35 heures
TOTAL			8	4	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} avril 2021.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune, chapitre 012 articles 6411 et 6413.

4/ Contrat Entretien des espaces verts année 2021

Le contrat pour l'entretien des espaces verts détenu par la société DURAND s'est terminé le 31 décembre 2020. Une nouvelle consultation a été lancée avec un cahier des charges. Parmi les trois prestataires qui ont retiré le cahier des charges :

L'entreprise DURAND n'a pas souhaité faire de proposition.

La société GARCIA propose un devis de 54 350 € HT – 65 220 € TTC

La société DG PAYSAGE un devis de 22 240 € HT – 26 688 € TTC

Le cahier des charges comprend un rajout de surface de tonte, l'entretien des caniveaux par brosse mécanique s'effectuera 4 fois par an. De plus, la taille des haies de la mairie, de l'église et des mares est incluse.

Par ailleurs, la société DG PAYSAGE propose un embellissement jachère fleurie à 1,50 € / m².

Mais les surfaces n'étant pas déterminée ce point sera étudié plus tard.

Madame PERRIOT suggère de prévenir les propriétaires des voitures lors du passage de la société pour le nettoyage des caniveaux.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur le choix du prestataire : Le résultat du vote :

Contrat proposé par l'entreprise	NOMBRE DE VOTE POUR	NOMBRE DE VOTE CONTRE	ABSTENTION
GARCIA :	0	14	0
DG PAYSAGE	14	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de signer le contrat avec la société DG PAYSAGE à compter du 1^{er} mars 2021 et pour une durée d'un an reconductible.

5/ URBANISME

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame CAMOIT sur ce point.

Madame CAMOIT informe le conseil municipal qu'un propriétaire de terrain a lancé une procédure judiciaire contre la municipalité le 23 avril 2019 sur le motif que cette dernière a refusé de modifier une zone du PLU le concernant pour rendre son terrain constructible.

L'audience s'est tenue le 16 janvier 2021 et le tribunal administratif a rendu sa décision le 2 février dernier. Le tribunal a rejeté la requête de ce propriétaire. Ce dernier a deux mois pour faire appel de cette décision.

La commune a dû déboursier 3 093 € HT (3 711,60 € TTC) de frais d'avocat pour se défendre. Le tribunal a condamné la partie adverse à verser 1 500 € à la commune.

Questions diverses

Décès

Monsieur le Maire informe l'assemblée du décès de Madame Henriette VENANT, ancienne Conseillère Municipale de 1965 à 1989 et dont le père à lui-même était maire de 1929 à 1935. Ses obsèques ont eu lieu jeudi 25 février à 14h30. Une gerbe au nom de la mairie a été déposée.

Fibre

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en 2015, le village a été fibré par la Thelloise et le Département. Depuis, de nouvelles constructions ont vu le jour. Une demande pour les nouveaux arrivants va être entreprise.

Communauté de communes Thelloise

Le Conseil Communautaire s'est tenu le jeudi 25 février dernier et fait mention d'une augmentation de la taxe sur les ordures ménagères (TOEM). Cette hausse contestée par de nombreux maires vis-à-vis de la crise sanitaire actuelle représenterait environ 22 € / an pour une valeur locative moyenne. Elle est le résultat de la baisse du coût d'achat des matières recyclées. Le vote interviendra dans quelques mois lors de l'élaboration du budget primitif.

Energie

Monsieur LEGRAND souhaite faire savoir que lorsqu'un opérateur se présente pour relever le compteur électrique, il relève le compteur pour l'ensemble des opérateurs du marché.

Opération HAUTS DE FRANCE PROPRES

Monsieur le Maire relate la demande de Madame SAUERBECK, à savoir si la commune participe à l'opération HAUTS DE FRANCE PROPRES qui aura lieu du 19 au 21 mars 2021.

Monsieur le Maire précise qu'avec la crise sanitaire cela lui semble compliquer à mettre en place mais propose pour le printemps une opération similaire avec une gestion locale.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 20.

Signature du Maire

Signature du Secrétaire de séance

Compte-rendu du 26 février 2021

Nom	Signature	
M. GORINE Ludovic Maire		
Mme CAMOIT Frédérique 1 ^{ère} Adjointe		
Mme MARTIN Dominique 2 ^{ème} Adjointe		
Mme VAN EECKHOUT Aude 3 ^{ème} Adjointe		
Mme ANDRIEU Patricia		
M. LEGRAND Fabrice		
Mme PERRIOT Véronique		
Mme GUTIERREZ Y DIEZ Sylvie		
Mme BUTEZ LE BOURGEOIS Céline	Excusée– Pouvoir donné à L. GORINE	
M. GOIX Pierre		
Mme JEAN-BAPTISTE Morgane		
M. LIMA Paulo		
M. GOERGEN Julien		
Mme GAZAR Chloé		